

Réunion du Conseil Municipal

du 4 juillet 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 juillet 2017 à 19h30 sous la présidence de Madame Cécile CREUZON, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux de voirie rue du Faubourg Saint Martial et travaux d'assainissement Chemin de la Pouge et route de Barbeyrat
2. École : rythmes scolaires et demande de subvention
3. M.S.P.
4. Creusalis
5. Dossiers D.E.T.R.
6. Camping
7. Chemins / forêt
8. Office du Tourisme
9. Local des employés communaux
10. Questions diverses

Présents : MM. René BAILLOT, Yves DANCHAUD, Didier GIRAUD, Olivier NORE, Serge SAINTIGNY, Claude STEINER, Claude TOURAND, Mmes Christine BOUSSAGEON, Sandra CHARRIERE, Cécile CREUZON, Catherine DHUME, Maria DUSSAT, Marie-Thérèse PIERRON, Isabelle ROUSSILLAT.

Absente excusée : Marie Chantal SIMONNET.

Secrétaire de séance : M. Claude TOURAND.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

1) Travaux de voirie rue du Faubourg Saint Martial et travaux d'assainissement Chemin de la Pouge et route de Barbeyrat

Madame le Maire donne connaissance des devis relatifs aux travaux de voirie dans les trois rues : Faubourg Saint Martial, Rue Saint Martial et Rue Taillandier

Colas : 32 388,34 € H.T.

Eurovia : 34 544,22 € H.T.

SIVOM : n'a pas répondu

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à bulletin secret et retenu l'entreprise Eurovia (8 voix) contre 6 pour la Colas.

Concernant les travaux d'assainissement chemin de la Pouge et route de Barbeyrat qui sont à nouveau étudiés, des devis sont demandés pour une réalisation avant la fin de l'année.

Le creusement d'un fossé d'évacuation des eaux de pluie sur le boulo-drome route d'Evau-x a été accepté (devis SIVOM).

2) Écoles :

Rythmes scolaires : le retour à la semaine des quatre jours est mis au vote (13 voix pour et 1 contre) – Adopté.

Fleurissement : l'école maternelle de Chambon a participé au concours départemental « écoles fleuries ». Elle a reçu le premier prix (un chèque de 90 €) et est sélectionnée au plan national. La commune accepte de participer à l'achat de plants de fleurs et de terreau pour 300 €.

Le Conseil Municipal remercie les instituteurs pour le travail fourni et les félicite pour ce prix bien mérité.

Madame Isabelle ROUSSILLAT se propose d'arroser toutes ces fleurs à condition qu'elles soient transportées devant chez elle au pied des absidioles ; l'entreprise MICARD prête aimablement une cuve pour stocker l'eau.

Départs : monsieur Jean-Michel SIMON, enseignant à l'école élémentaire, prend sa retraite et madame Pascale GOLAY, enseignante à l'école maternelle, part en mutation. Le livre de monsieur Jean JAMOT sur l'histoire de Chambon leur sera offert. Ils sont remplacés respectivement par mesdames Amélie COUTURIER et Amandine LONC.

Suite à la fin du contrat à durée déterminée de madame Béatrice P. HAZARD, la municipalité doit envisager son remplacement pour assurer le service de la cantine.

Travaux demandés par les enseignantes : achat de rideaux occultant, wifi filaire, panneaux de basket à remplacer (800 €), porte-manteaux supplémentaires, goudronnage de l'entrée de l'école maternelle (à voir avec l'entreprise Colas dans le cadre des travaux des trottoirs de l'avenue Georges Clémenceau). Accord du Conseil Municipal

3) Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Une réunion de fin de chantier aura lieu le mercredi 12 juillet prochain. Le cabinet d'infirmières et le docteur FAGADAR intégreront cet établissement dès septembre. Il reste un bureau de libre pour un médecin ou autre profession médicale.

4) Creusalis :

Creusalis a déposé un projet de construction de cinq maisons individuelles à l'emplacement des anciennes barres HLM (quatre T3 et un T4). La livraison de ces maisons est prévue en 2019.

L'aménagement des accès entre la Place de la Croix Verte (Maison de Santé et Antenne Chambre d'Agriculture), les HLM résidences du Vieux Pont et les futures maisons HLM devra être étudié pour améliorer la circulation dans ce secteur du bourg de Chambon à fort taux d'occupation.

5) Dossier D.E.T.R. :

Les dossiers de demandes de subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ont été validés par la Commission départementale des élus.

1°) station d'épuration : montant prévisionnel des travaux : 30 408,00 € H.T., subvention DETR : 10 642,80 €

2°) Faubourg Saint Martial et rues adjacentes : montant prévisionnel des travaux de voirie et d'éclairage public : 61 743,48 € H.T., subvention DETR 21 610,22 € et subvention SDEC : 2 551,77 €

3°) mini complexe de sport : montant prévisionnel des travaux pour la structure et la plate-forme : 50 423,81 € H.T., subvention DETR : 20 169,52 € et subvention Jeunesse et Sport 20 169,52 €.

6) Camping :

Travaux à prévoir :

Création de WC et douche pour les handicapés, installation d'une minuterie pour les sanitaires, pose de détecteurs de fumée dans le logement de la gardienne, plantation d'une nouvelle haie entre le camping et la rivière (arbres ayant été arrachés lors de la dernière tempête).

Visite possible des « gens du voyage » : le Conseil Municipal propose de les diriger vers le boulodrome et refuse de les recevoir dans le camping (dégradations, conflits, non paiements...).

7) Chemins /forêts :

Des arbres menacent de tomber sur des habitations « côte des Fourches ». M. RIVIÈRE de l'ONF a donné son avis. Contact, devis et conseils seront demandés à un débardeur spécialisé. Au cimetière, il serait souhaitable de réaliser un chemin de consolidation derrière le mur pour élaguer ou abattre les arbres menaçants (commission des travaux).

Village de Barbeyrat : Madame le Maire fait part d'une lettre de proposition d'achat de la parcelle G 394 de 21 a 40 ca par monsieur Olivier NORRE, propriétaire à La Chassignole commune de Sannat,

pour la somme de 700 €. Cette parcelle est un bien de section dans le bois de Barbeyrat qui dessert plusieurs chemins et propriétés de riverains. Cette décision de vente mise au vote est refusée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Madame le Maire lit également une lettre adressée au Conseil Municipal par un collectif de propriétaires à Barbeyrat faisant part de leur inquiétude concernant le projet de monsieur NORRE de clôturer sa propriété et peut-être des chemins et accès d'usage qui seraient de ce fait supprimés. Des conseillers se rendront sur place pour observation et le Conseil Municipal fera preuve de vigilance afin que les droits de chacun soient respectés.

8) Office du Tourisme :

C'est désormais la Communauté de Communes qui a la compétence « tourisme » depuis le 1^{er} janvier 2017. L'Office de Tourisme de Chambon fait part de son inquiétude pour l'organisation des manifestations : brocante, marché du terroir, concerts etc... Le Conseil Municipal attend la résolution définitive de la commission du transfert des charges afin de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal refuse de prendre en charge directement 20 % du salaire d'un employé du futur l'Office de Tourisme intercommunal pour assurer les manifestations. D'autres solutions devront être trouvées.

9) Local des employés communaux :

Après visite de la salle des fêtes par la commission de sécurité, le sous sol occupé par les employés communaux doit être calorifugé (coût estimé à 18 000 €). Madame le Maire a pris contact avec M. et Mme DHUME pour la location de la totalité du hangar actuellement utilisé en partie par la commune. Le Conseil Municipal attend leur proposition.

Matériel :

Un des tracteurs de la commune est en panne (devis de 4 332 € TTC pour la remise en état). Ces matériels anciens doivent être remplacés. Une commission est créée et chargée de l'étude : Mrs Claude STEINER, Olivier NORRE, Claude TOURAND.

10) Questions diverses :

Bornes éclairage jardin public :

Une borne a été cassée lors d'une manifestation à la salle des fêtes et doit être remplacée. Ce modèle n'existant plus, Madame le Maire propose de changer les trois bornes présentes dans le jardin public. Le devis demandé à l'entreprise CARRÉ pour la fourniture et la pose de trois projecteurs encastrés s'élève à 3 600,00 € H.T. (Remboursement de l'assurance de l'association 968,26 €). Le Conseil municipal donne son accord.

Grande Rue du Puy :

Madame le Maire fait le compte rendu de la réunion du 16 mars 2017 avec le cabinet SALTUS, recruté comme Maître d'Oeuvre. La réalisation du levé topographique a été confiée à un cabinet de géomètres. Madame le Maire insiste sur l'importance de ce chantier en termes de difficultés techniques (assainissement, murs...) juridiques et financières.

Il est également convenu que cet aménagement doit s'inscrire dans la continuité des précédents aménagements du bourg.

Le maintien du double sens de circulation est à l'étude, une enquête auprès des riverains sera réalisée.

Le bureau d'études SALTUS souhaite une rencontre avec les concessionnaires réseaux et les habitants de la Grande rue du Puy (partie basse) par secteur et par créneau horaire pour faire un premier état des frontements des maisons.

Ces rencontres seront organisées par les architectes et auront lieu le 24 juillet 2017 en présence des élus.

Embellissement Maison de Retraite :

Le talus entre la Maison de Retraite et la route de Gouzon appartient à la commune (70 m x 7 m = 490 m²). Le Directeur propose de faire réaliser, par son personnel, le débroussaillage, la plantation et la végétalisation de cette parcelle qu'il s'engage à entretenir. Il demande à la commune la prise en charge financière de l'achat du matériel (bâche : 700 €, plants : environ 2 000 €). Le Conseil Municipal

accepte le principe ; une convention devra être signée entre la commune et la Maison de Retraite afin de finaliser cette proposition dans le temps. Les plants seront pris par moitié chez les fournisseurs locaux.

Bassins :

Les cabinets d'architectes, de paysagistes et de gestion d'eau concernés par les malfaçons ont transmis le dossier à leurs assurances. Attente de rendez-vous avec les experts afin de régler définitivement le problème.

Relais Assistance Maternelle (RAM) :

La Communauté de Communes a recruté la jeune Marie TARNEAU pour animer un Relais d'Assistantes Maternelles. Les ateliers d'éveil auront lieu à Chambon à la salle des associations mise à sa disposition le jeudi de 9H30 à 11H30.

Commission embellissement :

Cette commission a décidé de faire poser trois vieux portails récupérés à l'ancienne MEGA sur le parvis de l'église, route d'Evaux et route de Gouzon (portails entrouverts avec mannequins confectionnés à partir de grillage à poules).

Pose de signalétiques des endroits remarquables de Chambon : une liste circulera auprès des conseillers municipaux afin de recenser les sites et leurs emplacements les plus judicieux.

Balayeuse :

La commune de Budelière est intéressée par l'achat de l'ancienne balayeuse de rues. Le Conseil Municipal est d'accord pour la vendre. M. Claude TOURAND est chargé de faire l'estimation et de prendre contact avec les intéressés.

SIVOM :

Le SIVOM souhaite ajouter la compétence « transport » à ses activités. Pour cela il est nécessaire que les communes qui adhèrent au SIVOM délibèrent. Accepté à l'unanimité.

Communauté de Communes :

La commune doit délibérer sur la nouvelle appellation de la grande Communauté de Communes : Creuse Confluence Communauté (CCC)

Pas d'autre choix possible ! Le Conseil Municipal délibère dans ce sens mais des élus émettent des regrets.

Taxe d'assainissement :

Cette taxe doit être revue à la hausse pour faire face au déficit chronique de ces trois dernières années cumulées (9 000 €). Actuellement la part fixe est fixée à 25,00 € et la part variable à 0,90 € le m³

Une simulation sur 100 m³ est proposée au Conseil Municipal sur trois possibilités d'augmentation :

1°) part fixe sans changement et augmentation de la part variable de 0,20 € par m³. Le résultat est le suivant : 135 € au lieu de 115 € pour 100 m³

2°) augmentation de la part fixe de 5,00 € et augmentation de la part variable de 0,10 € par m³. Le résultat est le suivant : 130 € au lieu de 115 € pour 100 m³

3°) augmentation de la part fixe de 10,00 € et pas de changement pour la part variable. Le résultat est le suivant : 125 € au lieu de 115 € pour 100 m³.

Le Conseil Municipal retient la solution 3.

Ordures ménagères :

Le Conseil Municipal fait part de son inquiétude quant aux nouvelles dispositions étudiées par la nouvelle Communauté de Communes :

- disposition des containers de tri à la place des bacs actuels
- fréquence de ramassage des ordures ménagères qui pourrait passer de deux fois à une fois par semaine.

Madame le Maire propose de connaître l'avis des autres communes concernées et de sensibiliser la Communauté de Communes à ces difficultés.

Classement d'un tableau de l'église :

La commission nationale des monuments historiques, par l'intermédiaire de la DRAC, souhaite classer le tableau de l'église « David présentant la tête de Goliath ». Accepté à l'unanimité.

Pêcherie de la Bessède :

Un devis va être demandé pour assurer la pêche, la vidange et le nettoyage de cette pêcherie dès la fin de l'été.

Zéro Pesticide :

Depuis la mise en application de la loi sur « zéro pesticide », la commune est confrontée à la repousse de l'herbe. L'achat conseillé d'un brûleur à gaz ne donne pas satisfaction. La dépense de gaz, le temps passé par le personnel et le résultat ne sont pas satisfaisants. Le recours à un désherbant bio semble indispensable malgré le coût prohibitif : 233 € / 5 litres. Un essai va être fait afin d'en vérifier l'efficacité.

Location de la balayeuse :

Saisie d'une demande de location, la commune ne souhaite pas louer la balayeuse.

Courriers :

Une demande de monsieur VEYRIRAS concerne l'élargissement du « bateau » devant la porte de son garage avenue Georges Clémenceau afin d'en faciliter l'entrée.

Le Conseil Municipal donne son accord à la condition que le passage sur le trottoir soit constamment préservé.

Une lettre de madame SIMONNETON concerne la prolifération incontrôlée des chats dans son quartier. Attirés par la nourriture déposée en permanence, ces animaux engendrent des désagréments : odeurs nauséabondes, visite de caves et déjections.

Madame le Maire invite les propriétaires à garder leurs animaux chiens et chats chez eux, rappelle que la divagation sur la voie publique est interdite et souhaite ne pas arriver à la verbalisation. Il est demandé également de ne pas nourrir les animaux dans les rues. Par ailleurs, elle rappelle que le cabinet vétérinaire accepte de stériliser les chats errants pour une somme modique.

Remise en état de la vieille route de Budelière :

La commission se rendra sur place afin de voir si les travaux ont été faits.

Personnel communal :

Le Conseil Municipal s'inquiète des périodes de vacances du personnel communal. Il souhaite, à compter de l'année prochaine, une discussion avec la commission du personnel à ce sujet pour une meilleure répartition des congés afin d'assurer le service en conformité avec la loi.

Terrasses rue des Petites Voies :

Un mur s'écroule de manière récurrente. Ce problème étant du domaine privé, il n'est pas du ressort de la commune d'intervenir. Toutefois, le Conseil Municipal rappelle que les jardins terrasses doivent être entretenus. Madame le Maire propose d'envoyer un courrier aux propriétaires leur rappelant les obligations d'entretien.

Radar pédagogique :

M. Claude TOURAND propose, dans le cadre de la rénovation de l'avenue Georges Clémenceau, que soit posé un radar pédagogique afin de ralentir les véhicules qui traversent l'agglomération, comme il en existe dans nombreuses communes.

Après discussion, la proposition mise au vote est refusée : 6 voix pour, 8 voix contre.

Agenda d'Accessibilité Programmé : dans le cadre de cet agenda, des travaux doivent commencer avant la fin de l'année et un calendrier doit en préciser la durée et les conséquences.

Inscription des chemins de randonnées :

Dossier en cours

Régies de recettes :

Une nouvelle loi s'applique désormais sur la perception du montant des recettes sur les places et lieux publics.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le Maire,

Cécile CREUZON

Le secrétaire de séance,

Claude TOURAND